



Assemblée générale

Distr. générale
29 novembre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 138 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2023

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Missions politiques spéciales

Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes

Groupe d'experts sur Haïti

Vingt-sixième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2023

I. Introduction et considérations générales

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur le Groupe d'experts sur Haïti, dans lequel sont présentées les prévisions de dépenses relatives aux chapitres 3 (Affaires politiques) et 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2023 (A/77/6 (Sect. 3)/Add.8). À cette occasion, il a obtenu des renseignements supplémentaires et des éclaircissements, avant de recevoir des réponses écrites le 11 novembre 2022.

2. Dans sa résolution 2653 (2022), le Conseil de sécurité a décidé d'établir un comité composé de tous ses membres et prié le Secrétaire général de créer, en consultation avec le Comité et pour une période initiale de 13 mois, un groupe composé de quatre experts (le « Groupe d'experts »), placé sous l'autorité du Comité, et de prendre les dispositions voulues sur le plan financier et en matière de sécurité pour épauler le Groupe dans ses activités.

3. Aux paragraphes 2 et 3 de son rapport, le Secrétaire général décrit les attributions du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti et du Groupe d'experts sur Haïti, dont le mandat consiste



essentiellement à suivre l'application des mesures imposées à Haïti (embargo sur les armes ciblées, interdiction de voyager et gel des avoirs) et à mener des enquêtes. En application du paragraphe 22 de la résolution 2653 (2022), le Groupe d'experts coopérera notamment avec les États Membres, en particulier les pays voisins, et des organisations régionales et sous-régionales telles que la Communauté des Caraïbes. Le Secrétaire général décrit également les activités du Groupe d'experts et les produits retenus pour la mission (ibid., tableau 2).

4. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les experts du Groupe d'experts sur Haïti seraient sélectionnés sur la base des compétences avérées qu'ils possédaient dans le domaine considéré, de leur expérience professionnelle et de leur formation, une attention particulière étant portée aux principes de la répartition géographique équitable et de la représentation équilibrée des genres. Les avis de vacance pour les quatre emplois d'experts avaient été affichés sur le site des carrières de l'ONU du 24 octobre au 10 novembre 2022. En outre, une note verbale sollicitant des nominations avait été envoyée aux missions permanentes de tous les États Membres. Le Comité consultatif a été informé qu'une fois que les meilleures candidatures auraient été retenues, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix soumettrait une liste à l'approbation du Comité 2653. Le Secrétariat entendait soumettre au Comité 2653 pour examen une liste de quatre experts dans les six semaines suivant l'adoption de la résolution 2653 (2022). Une fois approuvés par le Comité 2653, les experts seront nommés officiellement par le Secrétaire général. **Le Comité consultatif compte que des informations à jour concernant le recrutement des experts seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport.**

5. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a obtenu des renseignements sur la coordination entre le Groupe d'experts sur Haïti et le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Département de la sûreté et de la sécurité et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), dans les domaines de la sûreté, de la sécurité et du soutien logistique. Conformément à la pratique habituelle, le Groupe d'experts devra travailler en étroite collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, comme le BINUH et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ainsi qu'avec d'autres bureaux pouvant être utiles à l'exécution de son mandat. En ce qui concerne la sécurité, conformément aux procédures en vigueur, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix demandera au Département de la sûreté et de la sécurité de procéder à une évaluation générale des risques de sécurité pour la durée du mandat du Groupe d'experts, évaluation qui sera revue périodiquement. Des services de sécurité et de soutien logistique pourront être fournis par le BINUH ou le PNUD, selon le principe du recouvrement des coûts, lorsque les experts se rendront en Haïti ou dans la région, selon qu'il conviendra. Le PNUD pourra également apporter un soutien logistique pour la fourniture de services de traduction ou de transport terrestre locaux, à chaque fois que nécessaire (véhicules, par exemple, quand le BINUH ne pourra pas les mettre à disposition). Les coûts supplémentaires qui seraient supportés par ces entités pour la fourniture de ce soutien et de ces services seront imputés au budget du Groupe d'experts. Ayant demandé des précisions, le Comité a également été informé que, suivant la pratique établie pour d'autres groupes d'experts et d'autres missions, le BINUH fournirait aux membres du Groupe d'experts, lorsque ceux-ci se trouveraient en Haïti, un soutien logistique dans les domaines suivants : informatique et communications (y compris une connexion Internet), bureaux et services d'impression gratuits.

II. Ressources nécessaires

6. Le Secrétaire général présente dans son rapport les ressources proposées pour 2023 pour le Groupe d'experts sur Haïti, en application de la résolution 2653 (2022). Les ressources proposées s'ajouteraient aux montants demandés pour d'autres Groupes d'experts dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, où figurent les ressources demandées pour 2023 au titre du groupe thématique II (équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes) (A/77/6 (Sect. 3)/Add.3).

7. Comme indiqué dans le complément d'information que le Comité consultatif a obtenu, les dépenses prévues pour 2022, d'un montant de 95 100 dollars pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022, sont financées au titre des engagements que le Secrétaire général est autorisé à contracter en application de la résolution 76/248 de l'Assemblée générale relative aux dépenses imprévues et extraordinaires pour 2022. Les montants demandés devraient permettre de financer l'entrée en fonctions de quatre experts (travaillant de leur pays de résidence) et d'une équipe temporaire, composée d'un(e) spécialiste des questions politiques (P-3) et d'un(e) assistant(e) au service des séances [agent(e) des services généraux (Autres classes)], chargée de fournir un appui fonctionnel et administratif et un appui dans le domaine de la sécurité au Comité 2653, à son (sa) président(e) et au Groupe d'experts sur Haïti.

8. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations détaillées sur les ressources liées aux dépenses imprévues et extraordinaires (voir l'annexe du présent rapport). Les ressources mises à disposition sont destinées à couvrir jusqu'au 31 décembre 2022 les dépenses de personnel civil ; les honoraires et les voyages des experts ; les voyages officiels du personnel des Nations Unies ; les installations et infrastructures ; les transports terrestres ; les communications et l'informatique ; les fournitures et matériel divers. La sélection de l'agent(e) des services généraux (Autres classes) [personnel temporaire (autre que pour les réunions)] est en attente d'approbation, tandis que le recrutement du membre du personnel P-3 est en cours. **Le Comité consultatif compte que des informations à jour concernant les dépenses effectives et le recrutement en 2022 seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport.**

9. Le Secrétaire général indique dans son rapport que le montant des ressources demandées pour 2023 s'élève à 1 405 700 dollars. Ce montant se répartit comme suit : a) 300 300 dollars destinés à couvrir les dépenses de personnel civil, qui tiennent à la création de trois emplois civils ; b) 1 105 400 dollars destinés à couvrir les dépenses opérationnelles en 2023 qui sont liées à l'exécution des nouvelles activités prescrites (voir tableau 1).

Tableau 1
Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021		2022		2023	
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant proposé	Dont : Dépenses non renouvelables	
	(1)	(2)	(3)	(5)	(6)	
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–	
Personnel civil	–	–	–	300,3	–	

Catégorie de dépenses	2021		2022		2023	
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant proposé	Dont : Dépenses non renouvelables	
	(1)	(2)	(3)	(5)	(6)	
Dépenses opérationnelles :						
Experts	–	–	–	669,8	–	
Consultants et services de consultants	–	–	–	–	–	
Voyages officiels	–	–	–	170,9	–	
Installations et infrastructures	–	–	–	194,1	–	
Transports terrestres	–	–	–	10,0	–	
Opérations aériennes	–	–	–	–	–	
Opérations maritimes ou fluviales	–	–	–	–	–	
Communications et informatique	–	–	–	42,8	7,3	
Santé	–	–	–	–	–	
Matériel spécial	–	–	–	–	–	
Fournitures, services et matériel divers	–	–	–	17,8	–	
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–	
Total partiel (dépenses opérationnelles)	–	–	–	1 105,4	7,3	
Total (déduction faite des contributions du personnel)	–	–	–	1 405,7	7,3	

Tableau 2
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel de sécurité	Service mobile/Service	Services généraux ^a	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2022	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Effectif proposé pour 2023	–	–	–	–	1	–	1	–	2	–	1	3	–	–	–	
Variation	–	–	–	–	1	–	1	–	2	–	1	3	–	–	3	

Abréviations : SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

^a Autres classes.

10. Dans son rapport, le Secrétaire général propose la création de trois emplois soumis à recrutement international [1 P-5, 1 P-3 et 1 agent(e) des services généraux (Autres classes)] (A/77/6 (Sect. 3)/Add.8, par. 13 ; voir également le tableau 2 ci-dessus). Les propositions relatives aux effectifs du Groupe d'experts sur Haïti sont résumées ci-dessous :

Entité

Proposition

Équipe d'appui au Groupe d'experts sur Haïti

- Création d'un emploi de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5), dont le (la) titulaire fera office de Secrétaire du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti et sera chargé(e) de diriger le travail de l'équipe en apportant un appui fonctionnel et administratif au Comité, à son (sa) président(e) et au Groupe d'experts
- Création d'un emploi de spécialiste des questions politiques (P-3) dont le (la) titulaire sera chargé(e) de fournir des conseils et un appui fonctionnels au Groupe d'experts en effectuant des recherches et en rassemblant, en sélectionnant et en analysant des informations pertinentes pour le travail du Groupe d'experts
- Création d'un emploi d'assistant(e) au service des séances [agent(e) des services généraux (Autres classes)] dont le (la) titulaire sera chargé(e) d'apporter un appui au Comité, à son (sa) président(e) et au Groupe d'experts pour les questions de procédure et d'administration

Taux de vacance

11. Dans son rapport, le Secrétaire général indique qu'un taux de vacance de 50 % a été appliqué aux estimations relatives aux emplois soumis à recrutement international (A/77/6 (Sect. 3)/Add.8, par. 15).

12. Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les effectifs pour 2023 soient approuvées.

Dépenses opérationnelles

13. Dans son rapport, le Secrétaire général indique qu'un montant de 1 105 400 dollars est proposé au titre des dépenses opérationnelles pour financer les activités du Groupe d'experts sur Haïti, comme suit : a) un montant de 669 800 dollars, au titre des honoraires des experts, permettrait de financer les honoraires de quatre experts travaillant de leur pays de résidence pendant 12 mois et les voyages entrepris par les experts en Haïti et dans les pays voisins pour mener leurs enquêtes, ainsi que les déplacements à New York pour les exposés et les rapports au Comité 2653 ; b) un montant de 170 900 dollars, au titre des voyages officiels, permettrait de financer les voyages de l'équipe d'appui et de cinq agents de protection rapprochée qui assureront une protection rapprochée lors des déplacements du Groupe d'experts en Haïti ; c) un montant de 194 100 dollars, au titre des installations et infrastructures, permettrait de financer la location de bureaux à New York et de rembourser le coût des services des agents de protection rapprochée ; d) un montant de 10 000 dollars, au titre des transports terrestres, permettrait de couvrir les frais d'utilisation de véhicules blindés lorsque les experts se rendent en Haïti et la location de véhicules pour les missions se déroulant dans des endroits où des véhicules des Nations Unies ne sont pas disponibles ; e) un montant de 42 800 dollars, au titre des communications et de l'informatique, permettrait de financer l'acquisition ponctuelle de téléphones et d'appareils de communication d'urgence par satellite, l'entretien du matériel informatique et du matériel de communication, et l'acquisition d'imagerie satellite, de bases de données spécialisées et de ressources d'information destinées à appuyer et compléter les enquêtes et les recherches du Groupe d'experts ; f) un montant de 17 800 dollars, au titre des fournitures, services et matériel divers, permettrait de financer des services d'interprétation et de traduction, ainsi qu'un soutien logistique

et administratif lors des visites sur le terrain (ibid., par. 14, et complément d'information communiqué au Comité consultatif).

14. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les montants demandés pour les services de sécurité et de protection rapprochée étaient budgétisés en tenant compte des facteurs suivants : les conditions de sécurité en Haïti pourraient se détériorer, le BINUH pourrait ne pas être en mesure de fournir des agents de protection rapprochée au moment où les experts seraient en Haïti et il se pourrait que la mission doive emprunter des agents de protection rapprochée à d'autres missions des Nations Unies. Les montants demandés pour les voyages des agents de protection rapprochée, dont il est question dans le complément d'information, sont fondés sur une estimation de quatre voyages de cinq agents de protection rapprochée pendant huit jours chacun, ce qui correspond au nombre de voyages et de jours de voyages estimés pour les experts en 2023. En outre, le montant prévu au titre des installations et des infrastructures, dont il est question dans le complément d'information, repose sur l'hypothèse que des agents de protection rapprochée pourraient être fournis par d'autres entités des Nations Unies, selon le principe du recouvrement des coûts. Les coûts remboursables au titre des agents de sécurité fournis par d'autres entités des Nations Unies qui seraient chargés de fournir des services de protection rapprochée aux experts pendant leur service sont inscrits à la rubrique « Services de sécurité interne », dans la sous-catégorie « Services de sécurité ». Les organes délibérants ayant recommandé que la présentation des budgets des missions politiques spéciales suive celle des budgets des opérations de maintien de la paix, les montants correspondant aux « Services de sécurité » sont présentés à la rubrique « Installations et infrastructures ». **Le Comité consultatif note qu'il est proposé d'accroître les moyens des services de sécurité du BINUH pour 2023, sous réserve que l'Assemblée générale donne son approbation. Compte tenu de cette proposition, il est d'avis qu'il faudrait tout mettre en œuvre pour utiliser les ressources existantes du BINUH pour assurer les services de sécurité, selon qu'il conviendra (voir A/77/7/Add.19, par. 17).**

15. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les montants demandés pour la location de bureaux à New York, lieu d'affectation du personnel d'appui au Groupe d'experts sur Haïti et au Comité 2653 [à savoir les emplois de P-5, de P-3 et d'agent(e) des services généraux (Autres classes)], permettraient que le personnel s'acquitte des tâches suivantes : traiter toute la documentation liée aux activités du Groupe d'experts et du Comité 2653 ; apporter un appui administratif pour les réunions du Comité 2653 ; apporter un appui fonctionnel aux membres du Comité 2653 ; répondre aux questions de tous les États Membres ; exercer d'autres responsabilités selon qu'il conviendrait. Ces personnes occuperont des bureaux aux côtés d'autres membres du personnel du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix chargés de l'appui aux missions politiques spéciales du groupe thématique II. Le montant des ressources proposées est fondé sur le coût standard de la location de locaux, soit 17 000 dollars par an et par membre du personnel. **Le Comité consultatif note que de multiples dispositifs d'appui administratif sont en place pour les missions politiques spéciales du groupe thématique II. Il fera part de ses observations sur ces dispositifs dans son prochain rapport sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales du groupe II.**

16. **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.**

Annexe

Ressources engagées au titre des dépenses imprévues et extraordinaires

(En dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Coûts des experts	
Comprend 1 mois d'honoraires pour 4 experts (38 900 dollars) et les frais de voyage des experts, soit 1 voyage à New York et 1 voyage en Haïti (17 320 dollars)	57 120
Dépenses de personnel	
1 mois de dépenses de personnel pour 2 personnes [1 P-3 et 1 agent(e) des services généraux (Autres classes)] engagées comme personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour aider au démarrage des activités du Groupe d'experts sur Haïti	26 084
Voyages officiels	
1 voyage de New York à Haïti pour 1 membre du personnel	3 665
Installations et infrastructures	
Achat d'appareils de communication par satellite Garmin inReach Explorer pour la sécurité des experts en voyage	1 400
Transports terrestres	
Utilisation des véhicules blindés du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti	3 000
Communications et informatique	
Fourniture de services de communication aux experts	2 831
Fournitures, services et matériel divers	
Fourniture d'un soutien logistique lorsque les experts se rendent en Haïti	1 000
Total	95 100